



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENTS N^{OS} 1764-05 ET 1811**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n^o 1764-05 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement relatif à la gestion contractuelle n^o 1764 afin d'ajouter la catégorie « Entretien et gestion de site » au sous-article 11.1 ainsi qu'ajouter des mesures favorisant les biens et les services québécois et les fournisseurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec

QUE le Règlement n^o 1811 intitulé :

Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires

ont été adoptés par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 21 juin 2021.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce vingt-deuxième (22^e) jour du mois de juin deux mille vingt et un (2021).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca